



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/21-883-1260 du 22/03/2021

**APPEL A CANDIDATURES : CONSEILLER D'EDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE - SJDES
- DIGNE LES BAINS - CATEGORIE A**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégorie A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - Tel
secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant à compter du 1^{er} avril 2021:

- Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse - SJDES - Digne les Bains - Catégorie A

Le poste est localisé à la DSDEN 04 – SJDES – Digne les Bains.
Ce poste a également fait l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 30 mars 2021 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division de l'encadrement et des
personnels administratifs et techniques
(DIEPAT)**

Fiche de poste

Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse

I. Description du poste

- Fonction à assurer : Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse
- Grade(s) souhaité(s) : Catégorie A - Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse
- Statut du poste : Vacant – poste à pourvoir au 1^{er} avril 2021
- Nature du poste : Titulaire
- Nombre de personnes encadrées : /
- Conduite de projets : oui

II. Régime indemnitaire :

- NBI : Non
- Groupe IFSE : Sans objet
- Poste logé : Non

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : France, Bouches-du-Rhône (04), Alpes de Haute Provence
- Lieu d'affectation : Digne les Bains
- Service d'affectation : SJDES

IV. Environnement de l'emploi :

Quelques mots sur le SJDES et ses missions, l'autorité hiérarchique (n+1)

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) a été créé au 1^{er} janvier 2021 au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Le conseiller d'éducation populaire et de jeunesse sera placé sous l'autorité (N+1) de la cheffe du SDJES. Il évoluera au sein d'une équipe de 9 personnes et sera amené à être en lien avec les différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

V. Description de la fonction :

Conseiller et apporter une expertise nécessitant une technicité spécifique, dans le champ des politiques publiques en direction de la jeunesse, de l'éducation populaire, et du développement de la vie associative dans le respect de la réglementation, des règles éthiques et déontologiques.

Il contribue à la mise en œuvre de la politique de l'État visant à :

- A la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ;
- A l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;

- Au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie.

Missions principale, raison d'être ou finalité du poste :

1. Coordination de la mission d'accès aux loisirs éducatifs :
Suivi du développement des accueils collectifs de mineurs / Evaluation / accompagnement partenarial / formation des acteurs.
Développement et suivi des projets éducatifs de territoire (PEDT)/plan Mercredi
2. Suivi réglementaire, accompagnement, contrôle et évaluation des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif ;
3. Formation des acteurs éducatifs ;
4. Coordination des actions jeunesse dans le cadre de la politique de la Ville ;
Développement et suivi du dispositif VVV
5. Participation à la mise en œuvre du service national universel (SNU) dans le département (séjour de cohésion notamment) ;
6. Participation à des jurys et certifications pour des diplômés du champ de la jeunesse et des sports
7. Participation aux différentes missions du service en collaboration avec les autres personnels du service.

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

E : Savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles solutions, former d'autres agents, être référent dans le domaine.
M : Mettre en œuvre la compétence de manière régulière, corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat.
A : Savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, savoir repérer les dysfonctionnements.
N : Disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...).

Connaissances :

- Droit et réglementation : jeunesse, engagement, accueils collectifs de mineurs, développement de la vie associative et politiques sportives.
- Environnement professionnel du domaine d'activité.
- Ethique et déontologie.
- Politiques et dispositifs jeunesse, engagement, sport et vie associative,

Savoir-être :

- Etre à l'écoute
- Sens de l'analyse
- Sens de l'initiative
- Sens de la pédagogie

Savoir-faire :

- Animer un réseau
- Convaincre
- Coordonner
- Evaluer une procédure, une activité, une action, un résultat
- Négocier
- Travailler en équipe

Conditions particulières d'exercice :

Filière de métiers s'inscrivant dans le cadre de professions réglementées.

VII. Contraintes particulières

Horaires atypiques, disponibilité sur certaines période de congés scolaires

VIII. Procédure pour candidater

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois derniers entretiens professionnels doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en-Provence cedex 1, par voie postale et par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr